



Ville de  
**MONT-TREMBLANT**

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

**PRENEZ AVIS QUE** le règlement mentionné ci-dessous, adopté par le conseil municipal lors de la séance du 9 mars 2026, a été approuvé le 22 avril 2026 par la ministre des Affaires municipales. L'entrée en vigueur de ce règlement est en date de la présente publication.

- **Règlement (2026)-A-90** décrétant un emprunt et une dépense de 2 000 000 \$ pour des travaux de réfection, de mise à niveau et de pavage sur la piste multifonctionnelle

Toute personne intéressée peut consulter ce règlement en communiquant avec le Service du greffe et des affaires juridiques au 819 425-8614 ou au [greffe@villemont-tremblant.qc.ca](mailto:greffe@villemont-tremblant.qc.ca).

Donné à Mont-Tremblant, ce 29 avril 2026.

Lejla Sabic, greffière adjointe